

Date de dépôt : **27/07/2026**

Date d'affichage du récépissé de dépôt :

Demandeur : **Monsieur SENECHAL David**

Pour : **Installation de 6 panneaux photovoltaïques en intégration simplifiée au bâti**

Adresse terrain : **13 Lotissement Domaine de Castelnau, à Saint-Pierre-d'Aurillac (33490)**

référence interne : 2026-60

ARRÊTÉ
de non-opposition à une déclaration préalable
Au nom de la commune de Saint-Pierre-d'Aurillac

Le Maire de Saint-Pierre-d'Aurillac,

Vu la demande de Déclaration Préalable Constructions (DPC) présentée le 27/07/2026 par Monsieur SENECHAL David demeurant 13 Lotissement Domaine de Castelnau, à Saint-Pierre-d'Aurillac (33490),

Vu l'objet de la demande :

- Pour l'installation de 6 panneaux photovoltaïques en intégration simplifiée au bâti ;
- Sur un terrain cadastré ZB-0187 situé 13 Lotissement Domaine de Castelnau, à Saint-Pierre-d'Aurillac (33490) ;

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé en date du 20 octobre 2022,

Considérant que le projet concerne **l'installation de 6 panneaux photovoltaïques en intégration simplifiée au bâti** sur un terrain situé en zone urbaine,

ARRÊTÉ

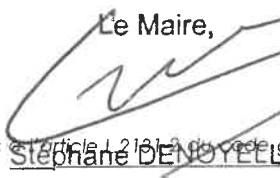
Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à Saint-Pierre-d'Aurillac, le **30/07/2026**

Le Maire, **Stéphane Denoyelle**

Le Maire,



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

